

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

∞ COMPTE-RENDU ∞

Etaient présents :

Monsieur Jean-Philippe BOONAERT, Monsieur Jean-Luc DECOSTER, Madame Geneviève FERMENTEL, Madame Francine LEMIRE, Monsieur Joël LAPLUME, Monsieur Denis MOUQUET, Madame Nathalie DEBAISIEUX, Monsieur Patrick STEVENOOT, Madame Jacqueline LIENART, Monsieur Hervé SANSSE, Madame Marie-Françoise BEGUIN, Monsieur Didier VANHOVE, Madame Carole MAILLE, Monsieur Stéphane CORDONNIER, Madame Marie-Christine LECURU, Madame Catherine MAQUET, Monsieur Ludovic PREVOST, Madame Margaux DELOS, Madame Anne-Gaëlle WALLAERT, Monsieur Bruno WIART, Monsieur Nicolas GOBEYN, Madame Evelyne CUADROS.

Etaient absents excusés et pouvoir donnés :

Monsieur Hervé BRICHE (pouvoir à Monsieur Patrick STEVENOOT), Madame Véronique MANCEY (pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BOONAERT), Madame Christelle FUMERY (pouvoir à Madame Carole MAILLE), Monsieur David LEMICHEL (pouvoir à Monsieur Didier VANHOVE).

Etait absent excusé :

Monsieur Anthony QUINZAIN.

Arrivée en cours de séance :

Madame Véronique MANCEY est arrivée en cours de séance pour prendre part à la délibération relative à la Décision Modificative n°5 et les suivantes.

En préambule, Monsieur le Maire adresse, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Monsieur Hervé BRICHE, qui a perdu sa belle-mère.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir trouver sur table les 2 compléments d'informations sur les projets de délibérations modifiés par rapport à l'envoi de la note de synthèse (Délibérations N°7 et N°9) et demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'inscription d'une nouvelle délibération à l'ordre du jour (Délibération relative à la fixation de la cotisation SIECF pour 2020) qui doit en effet être délibéré avant le 03 Février 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications des projets de délibérations N°7 et N°9 et l'inscription de la nouvelle délibération à l'ordre du jour.

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Madame Margaux DELOS est nommée Secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2019 : Annexe 1

Monsieur Hervé SANSSE précise qu'il n'est pas d'accord sur les termes repris dans ce compte-rendu concernant son intervention à la question 15 (Garantie d'emprunt Rue de Valmy) et demande que les modifications soient apportées.

Ainsi, Monsieur Hervé SANSSE précise qu'il n'a jamais fait allusion et demandé à ce que la Communauté de Communes Flandre Lys se porte caution au nom de la Commune.

Il précise qu'il voulait savoir comment la Communauté de Communes Flandre Lys allait réagir lorsque, dans le futur, la Commune allait demander des subventions et si, ainsi, elle n'allait pas refuser.

Une fois cette remarque intégrée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3/ Compte-Rendu des Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2014 :

2019-030 Décision relative à la signature d'un avenant n°1 au « Contrat Propreté des Locaux » pour la Commune de Laventie en date du 18 Juillet 2019 :

Madame Véronique CASSEZ précise que cela fait suite au départ d'un agent et de la nécessité d'externaliser ainsi ses missions de nettoyage de la salle des sports et du dojo. Elle précise également que ces missions ont été directement intégrées au nouveau marché de Derichebourg.

Article 1 : De signer avec la Société NOCEA, 3 Rue Pierre et Marie Curie, 62223 Saint- Laurent Blangy, l'avenant n°1 au contrat de propreté des locaux de la Commune de Laventie.

Article 2 : Le présent avenant au contrat prend effet au 02 Mai 2019, pour se terminer au 30 Septembre 2019.

Article 3 : Il est décidé d'appliquer les conditions et les tarifs fixés par le contrat, comme suit :

PRESTATIONS	PRIX MENSUEL HT	PRIX MENSUEL TTC
Balayage et lavage des sols-Salle des Sports	448.00 €	537.60 €
Balayage des sols DOJO	327.00 €	392.40 €
TOTAL GENERAL	775.00 €	930.00 €

2019-031 Décision relative à la signature d'un devis pour la brocante « Ville Ouverte 2019 » en date du 22 Juillet 2019 :

Monsieur Jean-Luc DECOSTER précise que, cette année, a été la plus « compliquée » dans la mesure où tous les fichiers et plans ont dû être créés et que l'année prochaine, cette saisie ne sera plus nécessaire. Il précise également que cela facilite le travail dans la mesure où les fichiers peuvent être directement transférés par exemple à la gendarmerie.

Monsieur Bruno WIART demande si c'est une prestation ponctuelle. Monsieur Jean-Luc DECOSTER précise qu'un pourcentage des recettes est reversé annuellement.

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature du devis établi par l'entreprise Mybrocante pour un outil de gestion pour la Brocante « Laventie Ville Ouverte » qui aura lieu le 8 Septembre 2019.
<u>Article 2 :</u>	Le coût de la prestation est 1 164,00€ T.T.C.

2019-036 Décision relative aux tarifs de la Buvette pour le concert Faux Passeport :

<u>Article 1 :</u>	De fixer les tarifs de la buvette comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - 1€ pour les boissons sans alcool et les chips - 2€ pour les boissons avec alcool (bière) - 3€ pour les sandwiches
--------------------	--

2019-037 Décision relative à la signature d'un contrat de maintenance informatique :

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature du contrat de maintenance des matériels applicatifs, systèmes et réseaux informatiques de tous les sites équipés de la Ville, y compris les Ecoles, présenté par la Société ICEA INFORMATIQUE, 54-56 Avenue Roger Salengro, BP 30078, 62052 Saint-Laurent Blangy. Pour une durée d'Un An à partir du 1er Octobre 2019, reconductible pour une durée d'Un An.
<u>Article 2 :</u>	La redevance forfaitaire annuelle est de 4 725,00 € HT soit 5 670,00 € TTC (pour la maintenance informatique des sites reliés à la Mairie) et de 800,00€ HT soit 960,00€ TTC (pour la maintenance du parc informatique de l'Ecole).

2019-038 Décision relative à la signature du marché « Fourniture et mise en œuvre d'un système de vidéoprotection » pour la Commune de Laventie :

Monsieur le Maire présente le projet de vidéosurveillance. Monsieur Nicolas GOBEYN demande si une vision nocturne est prévue. Madame Anne-Gaëlle demande combien il y aura de caméras. Monsieur le Maire précise que 15 caméras (représentant 25 angles de vision) sont prévues et qu'une vision de nuit aussi.

<u>Article 1 :</u>	De Signer avec la Société SNEF Agence Réseaux Urbains, Zone Industrielle, 363 Avenue de la Dordogne, 59 640 DUNKERQUE, le marché relatif à la fourniture et à la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Laventie. L'Offre de Base est retenue pour un montant de 55 979,63€ HT soit 67 175,56€ TTC. Le contrat de maintenance annuelle associé à l'offre de base est de 1 876,51€ HT soit 2 251,81€ TTC (pour une durée de 5 ans à compter du procès-verbal de réception).
<u>Article 2 :</u>	L'exécution du présent marché sera conforme aux conditions fixées par l'Acte d'Engagement, au Bordereau des Prix Unitaires, le CCTP et les autres pièces de marché.

2019-039 Décision relative à la maîtrise d'œuvre pour le lancement du Marché de Remplacement de Lanternes d'éclairage public – PHASE 3 :

Monsieur Jean-Luc DECOSTER informe l'assemblée qu'il s'agit de la troisième phase qui va de la Rue des Monts jusqu'à Fauquissart ainsi que les lotissements où les zones d'éclairage ne sont pas bonnes : ce qui représente pour la totalité environ 300 lanternes.

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature du bon de commande relatif au Marché de maîtrise d'œuvre présenté par la Société BERIM, 297 Boulevard de Liège, CS 70103, 59502 DOUAI, pour le lancement du marché de remplacement de lanternes d'éclairage public (Phase 3).
<u>Article 2 :</u>	Montant de la mission : 7 984,40 €HT représentant un taux de rémunération de 4% du montant total des travaux HT estimatif.

2019-040 Décision relative à la signature d'un contrat d'entretien des installations thermiques pour les bâtiments municipaux :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du contrat de maintenance des chaudières.

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature de la proposition d'ENGIE ENERGIE SERVICES- COFELY, 1 Place Samuel de Champlain, 92 930 PARIS LA DEFENSE, représentée par son Agence Nord-Pas-De-Calais, Parc de l'Horizon, 10 Avenue de l'Horizon, 59651 VILLENEUVE D'ASCQ.
<u>Article 2 :</u>	La redevance forfaitaire annuelle est de 5 039,00€ HT soit 6 046,80€ TTC, (hors révision des prix).
<u>Article 3 :</u>	Le présent contrat est signé à compter du 01 ^{er} Octobre 2019 pour une durée d'Un an, reconductible deux fois par période d'Un An (Fin prévisionnelle du contrat au 30/09/2022).

2019-041 Décision relative à la désignation de Madame Samia KHITER, Avocate, pour représenter les intérêts de la Commune :

Monsieur le Maire précise que cela fait suite au problème informatique survenu cet été notamment sur le pôle administratif. Il s'agit essentiellement de reconnaître l'erreur d'AX2LAN et d'obtenir des dédommagements pour le travail supplémentaire occasionné auprès des agents concernés (plus de 2 mois de perte de travail).

<u>Article 1 :</u>	De désigner, Maître Samia KHITER, Avocate au Barreau de Lille, Demeurant 10 Avenue du Peuple Belge, 59 000 LILLE, pour défendre les intérêts de la Commune de Laventie dans le dossier contre la Société AX2LAN.
<u>Article 2 :</u>	De signer avec Maître Samia KHITER la convention d'honoraires annexée à la présente décision.
<u>Article 3 :</u>	Les honoraires de Maître KHITER sont fixés conformément à l'article 11.2 du Règlement Intérieur National de la Profession d'Avocat au tarif de 180,00€ HT par heure de travail. De plus, un honoraire de résultat de 9% sur l'ensemble des sommes allouées par jugement du Tribunal au client sera perçu par l'avocate (au titre des préjudices subies et négociées par la Commune de Laventie).

2019-042 Décision relative à la signature de devis pour le Centre de Loisirs de Toussaint 2019 :

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature des devis avec : <ul style="list-style-type: none"> - Reant Gaetan : le 21 Octobre 2019 pour un montant de 180,00€ TTC - Le Comité Régional d'Esclime : le 31 Octobre 2019 pour un montant de 162,12€ TTC
--------------------	--

2019-043 Décision relative à la signature de devis pour l'entretien du Terrain Synthétique pour l'Année 2020 :

Monsieur le Maire et Monsieur Joël LAPLUME précisent qu'il sera certainement nécessaire dans les années de remplacer le tapis.

<u>Article 1 :</u>	De signer avec l'entreprise Idverde, dont le siège social se situe 38 Rue Jacques Ibert – 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex, le devis pour l'entretien du terrain synthétique pour l'année 2020.
<u>Article 2 :</u>	La redevance forfaitaire annuelle est de 2 787.52€ H.T. soit 3 345.02€ T.T.C.

2019-044 Décision relative à la signature d'un contrat pour le spectacle la Loi des Fées du 1^{er} Décembre 2019 :

Madame Véronique MANCEY précise que ce spectacle a été une belle réussite et que la salle était complète.

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature du contrat établi par l'Association ROLL'EN' SCENE pour un spectacle qui aura lieu à Laventie, le 1 ^{er} Décembre 2019.
<u>Article 2 :</u>	Le coût de la prestation est de 1.500 € TTC.

2019-045 Décision relative à la signature d'un contrat pour l'Opéra-bus avec Harmonia Sacra le 10 Décembre 2019 :

Madame Nathalie DEBAISIEUX précise que les spectacles destinés aux enfants ont attiré environ 100 enfants sur les 2 séances, 34 seniors et 36 personnes au spectacle tous publics.

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature du contrat établi par l'Association HARMONIA SACRA pour 4 représentations le Mardi 10 Décembre 2019.
<u>Article 2 :</u>	Le coût de la prestation est de 516 € TTC.

2019-046 Décision relative à la signature d'une convention de partenariat avec le Vivat :

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature de la convention de Partenariat avec le VIVAT pour l'organisation d'un café à thème et d'un spectacle participatif.
<u>Article 2 :</u>	Le coût de la prestation est de 250 € TTC.

2019-047 Décision relative à la signature d'une convention de de Formation Professionnelle :

<u>Article 1 :</u>	Est autorisée la signature de la convention de formation professionnelle – dans le cadre du B.A.F.D. présentée par la société CEMEA Nord – Pas de Calais, situé 11 rue Ernest Deconynck – 59000 Lille, pour l'organisation de la session de perfectionnement du 28 Octobre au 2 Novembre 2019.
<u>Article 2 :</u>	Le coût de la prestation est de 465.00 € TTC.

4/ Délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle auprès de l'Association Temps de Vie au titre de l'année 2019 : Examen – Vote :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Laventie a reçu une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association Temps de Vie pour l'achat des colis de Noël.
Cette demande est d'un montant de 1 120€ pour l'année 2019.

Dans le cadre du Budget, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accorder, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle comme suit :
 - Association Temps de Vie, pour un montant de 1 120€ pour l'achat des colis de Noël.
- Et de préciser que les crédits budgétaires correspondants à cette subvention exceptionnelle seront prévus au cours d'une Décision Modificative.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la distribution des colis de Noël s'effectuera le Jeudi 19 décembre et que le montant et la formule sont identiques à l'année 2018.

Il précise également que les travaux sont en cours et qu'une unité Alzheimer sera créée. Un accès direct au Parc Cœur de Ville est aussi prévu tout comme la liaison avec le béguinage pour pouvoir bénéficier de services communs avec Temps de Vie. A cet effet, une réunion avec le Directeur, les responsables d'associations aura prochainement lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCORDE**, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle comme suit :
 - Association Temps de Vie, pour un montant de 1 120€ pour l'achat des colis de Noël.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants à cette subvention exceptionnelle seront prévus au cours d'une Décision Modificative.

5/ Délibération relative au versement d'une subvention exceptionnelle pour le Souvenir Français : Examen – Vote :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle au Souvenir Français pour permettre de financer l'achat des bleuets qui ont été donnés aux enfants des écoles lors de la Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 2019.

Il propose de fixer cette subvention à 50€, versée sous forme de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50€ à l'Association « Souvenir Français », au titre de la subvention de fonctionnement 2019 ;
- Procéder à l'inscription budgétaire de cette subvention au cours de la prochaine Décision Modificative du Budget Principal sur la ligne 6574.

Madame Nathalie DEBAISIEUX présente le déroulé de cette opération qui s'est déroulée le 18 Octobre à Vimy. Les CM2 des 3 écoles ont effectivement visité Notre Dame de Lorette et Vimy, chaque classe s'est vue remettre une médaille gravée des mains du Souvenir Français et chaque enfant un bleuet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50€ à l'Association « Souvenir Français », au titre d'une subvention exceptionnelle sur l'année 2019.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants à cette subvention exceptionnelle seront prévus au cours d'une Décision Modificative.

6/ Décision Modificative n°5 - Budget Principal : Annexe 2

Arrivée de Madame Véronique MANCEY.

Présentation est faite par Madame Véronique CASSEZ de la DM n°5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents, adopte la Décision Modificative N°5 du Budget Communal 2019.

7/ Délibération relative à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Priorité 3 pour la construction de la salle des sports à Laventie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'intensification de l'utilisation des salles et équipements sportifs par les établissements d'enseignement et par les associations ont conduit la Commune à vouloir construire une salle d'évolution complémentaire, salle de sport, essentiellement à destination du Collège de l'Alloeu et des Ecoles de la Commune de Laventie.

Ces utilisations s'effectueraient bien évidemment pendant le temps scolaire, et hors temps scolaire, cette salle pourrait être utilisée par les associations de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'un programme opérationnel a été élaboré afin de définir les orientations et besoins de la Commune en la matière. Ces orientations se sont notamment appuyées sur l'étude menée par le CAUE Pas-De-Calais.

Dans les grandes lignes, le projet se constituera principalement de :

- Une grande salle Multi activités possiblement divisible de 960 m² minimum dont l'aire de jeux n'excédera pas 800 m² ;
- Une Tisanerie de 15/20 m² ;
- Un Bureau Enseignant et Associatif de 10/15 m² ;
- Des Vestiaires Elèves et Enseignants ;
- Des Sanitaires ;
- Des espaces de stockage matériels ;
- Un espace de stockage communal ;
- Des locaux techniques.

Monsieur le Maire précise, d'autre part, que le maître d'œuvre désigné pour assurer le suivi de ce chantier le Cabinet d'Architectes JINKAU.

A ce stade des études, la Cabinet JINKAU se trouve à la phase PRO DCE du projet (Dépôt du permis de construire et lancement des marchés de travaux).

L'enveloppe financière prévisionnelle déterminée par le Maître d'Œuvre serait de 2 267 087,00 € HT. Cette enveloppe comprendrait le coût des travaux liés au bâtiment (pour 1 871 217,00€ HT), les équipements sportifs (pour 174 870,00€ HT), les travaux de VRD (pour 221 000,00€ HT).

A cela s'ajouteraient les honoraires de maîtrise d'œuvre et études diverses liés au projet pour un montant prévisionnel de 200 000€ HT.

Monsieur le Maire informe que cette volonté entraîne un effort financier important de la part de la Commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour cette opération.

Ainsi, un dossier de demande de subvention pour les travaux de construction de cette salle de sports pourrait être effectué au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Priorité 3 « Construction, Aménagement ou rénovation d'Équipements sportifs ».

Il pourrait ainsi être sollicité une subvention au titre de la D.E.T.R. d'un montant de 194 043,50€ représentant 7,87% du montant total des travaux HT.

Monsieur le Maire précise également que des demandes de fonds de concours ont été déposées auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys pour 375 000€ et 250 000€ et que le Conseil Départemental serait susceptible de financer ces travaux pour un montant de 1 023 043,50€.

L'Echéancier de réalisation sera le suivant :

Phase Etudes et préparation Dossier de consultation des marchés : De Février à Décembre 2019

Dépôt du permis de construire : Fin Décembre 2019

Attribution des marchés de travaux : Fin Mars 2020

Démarrage des travaux : Fin du 1^{er} Trimestre 2020

Fin des travaux : Juin 2021

L'Estimatif financier (Phase Dossier PRO, Phase lancement des marchés) et plan de financement prévisionnel sont les suivants pour la demande au titre de la DETR :

Dépenses en HT		Recettes en HT	
Travaux Bâtiment	1 871 217,00€	Conseil Départemental	1 023 043,50€ Soit 41,47%
Travaux VRD	221 000,00€	DETR - Etat	194 043,50€ Soit 7,87%
Aménagements Intérieurs Equipements sportifs	174 870,00€	Communauté de Communes Flandres Lys Fonds de Concours Sports	250 000,00€ Soit 10,13%
Maîtrise d'Œuvre	150 000,00€	Communauté de Communes Flandres Lys Fonds de Concours 2019	375 000,00€ Soit 15,20%
Coordination SPS	10 000,00€	Commune de Laventie	625 000,00€ Soit 25,33%
Contrôle Technique	20 000,00€		
Bureaux d'Etudes spécialisés Etude de sols, géomètre. . .	20 000,00€		
TOTAL	2 467 087,00€ HT	TOTAL	2 467 087,00€ HT

Le montant prévisionnel total des travaux est estimé à 2 467 087,00€ HT, marché de base.

Au vu de l'exposé qui précède, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à solliciter de Monsieur le Préfet du Pas-De-Calais une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 – Priorité 3 - et à signer tous

documents relatifs à cette demande de subvention, subvention d'un montant de 194 043,50€ représentant 7,87% du montant total des travaux HT ;

- D'approuver le plan de financement correspondant ;
- De s'engager à réaliser les travaux sur l'exercice 2020 et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées par cette opération ;
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du Budget Primitif.

Monsieur Jean-Luc DECOSTER présente les derniers plans, précise que le Permis de Construire sera déposé d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président du Conseil Départemental qui l'informe de l'acceptation de la subvention départementale pour un montant d'1 000 000€. D'autre part, il précise que les deux fonds de concours sollicités auprès de la Communauté de Communes Flandre Lys ont également été accordés et qu'il ne reste que la demande de financement au titre de la DETR en attente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet du Pas-De-Calais une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2020 – Priorité 3 - et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention, subvention d'un montant de 217 087,00€ représentant 8,80% du montant total des travaux HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux sur l'exercice 2020 et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées par cette opération ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du Budget Primitif.

8/ Délibération relative à l'ouverture d'un poste d'animateur non permanent pour l'Ecole Municipale des Sports :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prendre une délibération pour la création d'un poste d'animateur non permanent, ainsi que la fixation des conditions de rémunération, pour le temps de l'encadrement des activités liées à l'Ecole Municipale des Sports, pour la période allant du 06 Janvier 2020 au 03 Juillet 2020.

Il précise que cet animateur, en fonction des effectifs, est susceptible de venir en appui d'agents municipaux ; et que cette Ecole Municipale des Sports se déroule tous les Mercredis matin en période scolaire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'ouverture et au recrutement de :

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial pour le temps de l'Ecole Municipale des Sports (1^{er} échelon, IB347/IM325 de la grille indiciaire), à raison de maximum 4H/semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents,

- **CREE**, pour la période allant du 06 Janvier 2020 au 03 Juillet 2020, 1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial, pour le temps de l'Ecole Municipale des Sports, (1^{er} échelon, IB347/IM325 de la grille indiciaire), à raison de maximum 4H/semaine.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif.

9/ Délibération relative à la signature d'un avenant 1 au marché de travaux du Manoir Sainte-Paule – Lot 06 attribué à l'entreprise Karpinski :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal en date du 23 Janvier 2019 a attribué à l'Entreprise KARPINSKI de Seclin le Marché relatif aux travaux de rénovation du Manoir Sainte-Paule – Lot 06 Plateries Isolations, pour un montant de 185 132,33 HT soit 222 158,80€ TTC.

Monsieur le Maire précise que l'évolution du chantier nécessite aujourd'hui des ajustements et qu'un avenant N°1 retraçant ces ajustements au Bordereau des Prix Unitaires s'avère nécessaire. Ceux-ci concernent des suppressions de cloisons, suppressions d'isolation, mur mobile et des compléments concernant le local coupe-feu en combles pour l'extraction de la hotte de la cuisine.

Le présent avenant reprenant ces ajustements représente donc une plus-value qui s'élève à un montant de 8 673,60€ HT soit 10 408,32€ TTC et représente une hausse de 4,68% du montant initial du marché.

Ainsi, le nouveau montant du marché relatif au Lot 06 attribué à l'Entreprise KARPINSKI s'élèverait donc à 193 805,93€ HT soit 232 567,12€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cet Avenant N°1 avec l'Entreprise KARPINSKI (Lot 06).

Après délibération, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant N°1 avec l'Entreprise KARPINSKI de Seclin pour un montant de 7 047,56€ HT soit 8 457,70€ TTC et représentant une hausse de 3,81% du montant initial du marché.

10/ Délibération relative à la fixation de la cotisation au SIECF au titre de l'année 2020 :

Vu l'arrêté préfectoral du 24 Juin 1966 portant création du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 2012 portant fusion du SIECF et des SER de Bourbourg, Bergues, Morbecque, Steenvoorde et Hondschoote,
Vu l'arrêté préfectoral du 11 Décembre 2015 portant modification au 1^{er} janvier 2016, des statuts du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 Décembre 2015 portant exercice territorialisé des compétences du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 Décembre 2015 portant adhésion, au 1^{er} Janvier 2016, des communes de Fleurbaix, Laventie, Lestrem et Sailly sur la Lys au SIECF et extension du périmètre du syndicat,
Vu les statuts du SIECF,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIECF en date du 9 Février 2017,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple. A ce titre, il exerce les compétences :

- Autorité organisatrice de distribution publique d'électricité.
- Autorité organisatrice de distribution publique de gaz.
- Télécommunications numériques,
- Eclairage public (Option A – Option B).

Par délibération du 28 Novembre 2019, le Comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales au titre de l'année 2020, de telle manière :

- Electricité : **3,50€/habitant** ;

- Gaz : **Gratuit** et 0,60€ uniquement pour les communes desservies au gaz au 01/01/2020 ;
- Eclairage public maintenance (Option B) : **3,50€/habitant** ;
- Télécommunications : **1,50€/habitant** ;
- Numérique : **Gratuit**
- IRVE (maintenance, entretien, supervision de la borne) : **800€ par borne**.

La Commune de Laventie adhère aux compétences suivantes :

Population 2019	Compétence Télécommunications (Coût hab : 1,50€)	Compétence EP (Option B) Investissement et fonctionnement	Compétence EP (Option B) Coût hab : 3,50€	IRVE
5 068		X	17 738,00 €	17 738,00 €

Ces cotisations communales peuvent être :

- Budgétisées, c'est-à-dire prise en compte dans le budget de la Commune en section de fonctionnement,

OU

- Fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

Ce choix doit être validé annuellement par chacun des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de budgétiser les cotisations communales au titre du SIECF, pour l'année 2020.

Monsieur Jean-Luc DECOSTER précise qu'à chaque demande de réparation de l'éclairage public, c'est le SIECF qui intervient et prend en charge.

Après délibération, le Conseil Municipal de Laventie, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de budgétiser les cotisations communales dues au SIECF, au titre de l'année 2020 et d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2020.

11/ Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre prochainement une décision municipale. En effet, conformément à la réglementation en vigueur (Article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales), cette décision précisera qu'une mise à disposition gratuite de salles municipales sera possible pour chacun des candidats aux Elections Municipales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les manifestations du 14 Décembre : Concert de l'Harmonie Municipale, Fête de la Sainte Barbe et distribution des colis de Noël.

14/02/2020



Les membres présents ont signé le présent registre:

Poludoy. Ruust
#.

Burkeel

de veele

gopel

Emercy

Emercy

Leck

u Boes

d/le omme

Pouquet

Stevens

De